

DEJEPS – DIPLOME D'ETAT DE LA JEUNESSE DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

L'Académie France Gymnastique propose pour la première fois une préparation à l'examen DEJEPS DGA et DGE aux entraîneurs à forte expérience dans le haut niveau et le niveau performance.

Disciplines Gymniques :

- **DGA** : Option Acrobatiques (*Gymnastique Artistique Féminine / Gymnastique Artistique Masculine / Gymnastique Acrobatique*)
- **DGE** : Option Expression (*Gymnastique Rythmique*)

PRESENTATION GENERALE DU DIPLOME

- Le DEJEPS est un diplôme de niveau 5 (Bac+2) préparant au métier d'entraîneur dans les disciplines gymniques acrobatiques ou d'expression
- Ce diplôme permet l'encadrement et l'entraînement contre rémunération
- Il atteste à son titulaire les compétences liées à la fonction :
 - **d'entraîneur** : préparation de gymnastes pour entrer dans le « Projet de Performance Fédéral »
 - **de coordonnateur / manager** : élaboration et gestion de projet de performance ou de développement
 - **de formateur** : encadrement des formations de cadres
- Le taux de réussite était de 86% en 2024-2025, 83% en DGA et 89% en DGE.
- L'insertion professionnelle dans l'activité des trois promotions précédentes est de 97% six mois après l'obtention de la certification est de 93% deux ans après l'obtention de la certification

OBJECTIFS

- Concevoir des programmes de perfectionnement sportif
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement sportif
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif
- Conduire des actions de formation

CONTENUS

- **Unité Capitalisable (UC1)** : Concevoir un projet d'action
- **Unité Capitalisable (UC2)** : Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

CONTACT

formation@ffgym.fr

Référente handicap :
alexandra.guiton@ffgym.fr

- **Unité Capitalisable (UC3)** : Conduire une démarche de perfectionnement sportif en disciplines gymniques
- **Unité Capitalisable (UC4)** : Encadrer les disciplines gymniques en sécurité

MODALITES D'ENTREE EN FORMATION

PUBLICS CIBLES

- Entraîneur justifiant d'une forte expérience dans le niveau de pratique performance / national et/ou haut-niveau

PREREQUIS

- Avoir 18 ans révolus le 7 septembre 2026
- Être titulaire du PSC
- Être recensé et avoir suivi la journée de défense et citoyenneté (pour les moins de 25 ans)
- Satisfaire aux tests d'entrée en formation
- Avoir un certificat médical de contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités gymniques de moins d'un an
- Avoir justifié par un CV complet, et au moins sur les quatre dernières années, un encadrement sur un des niveaux suivants :
 - Elite sénior (PSQS ou palmarès)
 - Elite junior (PSQS ou palmarès)
 - Elite espoir (PSQS ou palmarès)
 - TOP 12 (palmarès)
 - DN1/National A (palmarès)
 - DN2 (palmarès)
 - DN3 / 4 (palmarès)

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Les formations proposées par l'Académie France Gymnastique sont éligibles aux financements des OPCO.

Les frais pédagogiques et les frais annexes sont à la charge de la structure / du participant. Ils peuvent être pris en charge par l'OPCO.

Tarifs

- **Frais de dossier :**
 - **120 €**
- **Coût Pédagogique :**
 - **2 310 €** (soit 15,40€/h, sans allègement) pour 150 h de formation
 - **NOUS CONTACTER**

En fonction du statut du stagiaire différents dispositifs sont possibles :

- Plan de développement des compétences de l'employeur

Programme sous réserve de modifications

Académie France Gymnastique – 7Ter Cour des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 11753075575 auprès de la Préfecture de Région de Paris

N° de SIRET : 421 987 587 00019

Site internet : ffgym.fr/Formation/Les_filières_de_formation/dejeps

- CPF (Compte Personnel de Formation)
- France Travail
- Conseil Régional / Conseil Départemental
- Financement personnel ou club

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

TESTS ET POSITIONNEMENT

- **Sélection sur présentation d'un dossier comportant les palmarès ou classement PSQS des gymnastes encadrés sur les 4 dernières saisons sportives**
- **L'entretien de positionnement** se déroulera à distance, en visioconférence avec le candidat, son tuteur et son président de club.

Aucun allègement de formation : c'est une préparation à l'examen sur 150 h

TUTEUR

Les tuteurs doivent être titulaires, a minima, d'une certification professionnelle de niveau 5 dans le champ des disciplines gymniques acrobatiques ou d'expression, selon l'option concernée et justifier d'au moins deux années d'expérience dans des disciplines gymniques acrobatiques ou d'expression selon l'option concernée.

CERTIFICATION

- **UC1 et UC2** : Le candidat présente un dossier de 20 pages maximum sur un projet de perfectionnement sportif ou de développement qu'il expose devant un jury pendant 40 minutes
- **UC3** : Production d'un cahier d'entraînement du groupe support et animation d'une séance dans le centre de formation suivie d'un entretien
- **UC3** : Animation d'une formation de cadres de 45 minutes suivie d'un entretien de 15 minutes
- **UC4** : Animation d'une séquence d'entraînement d'une heure, suivie d'un entretien de 30 minutes

LES + DE CETTE FORMATION

- **Une préparation à l'examen conçue pour des professionnels expérimentés**
- **Un temps de préparation présentiel réduit**
- **Des apports méthodologiques pour valider la certification**

INSCRIPTION AUX EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION ET CANDIDATURE A LA FORMATION DEJEPS « DISCIPLINES GYMNIQUES » 2026 - 2027

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE :

PRENOM :

TELEPHONE :

MAIL :

DATE DE NAISSANCE :

VILLE DE NAISSANCE :

DEPARTEMENT DE NAISSANCE :

NATIONALITE :

ADRESSE POSTALE :

STATUT A L'ENTREE EN FORMATION :

(Si vous êtes demandeur d'emploi, veuillez nous indiquer votre identifiant) :



INSCRIPTION AUX EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION ET CANDIDATURE A LA FORMATION DEJEPS DISCIPLINES GYMNIQUES 2026 – 2027

SESSION « DEJEPS Préparation à l'examen »

OPTION A – Acrobatiques :

- Gymnastique Artistique Féminine
- Gymnastique Artistique Masculine
- Gymnastique Acrobatique

OPTION B – Expression :

- Gymnastique Rythmique

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 15 JUIN 2026

Les informations recueillies dans ce dossier de candidature sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Fédération Française de Gymnastique pour permettre une analyse de la session de formation DEJEPS 2026 – 2027. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées à une analyse interne et au suivi de cohorte demandés dans le cadre des habilitations de formation. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant :

Académie France Gymnastique
DOSSIER DE CANDIDATURE

Académie France Gymnastique – 7Ter Cour des Petites Ecuries – 75010 PARIS
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 11753075575 auprès de la Préfecture de Région de Paris
N° de SIRET : 421 987 587 00019

Site internet : ffgym.fr/Formation/Les_filieres_de_formation/dejeps

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Structure employeur :

NOM DU CLUB :

ADRESSE COMPLETE :

.....

NOM – PRENOM DU PRESIDENT :

MAIL :

TELEPHONE :

Structure d'alternance **SI** différente ou complémentaire, indiquez ses coordonnées ici :

NOM DU CLUB :

ADRESSE COMPLETE :

.....

NOM – PRENOM DU PRESIDENT :

MAIL :

TELEPHONE :

MODE DE FINANCEMENT ENVISAGE :

- OPCO (contrat Pro / Pro A / Développement de Compétences)
- CPF (Compte Personnel de Formation)
- Etat (Commune, Département, Région, ...)
- France Travail
- Financement personnel (club ou personnel)
- Non connu à ce jour

PARCOURS SCOLAIRE ET / OU PROFESSIONNEL

Diplôme (scolaire, universitaire, ou professionnel) le plus élevé obtenu ?

.....

Diplômes Fédéraux, d'Etat ou de branche déjà obtenus ?

Copie des diplômes à joindre au dossier de candidature.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Académie France Gymnastique – 7Ter Cour des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 11753075575 auprès de la Préfecture de Région de Paris

N° de SIRET : 421 987 587 00019

Site internet : ffgym.fr/Formation/Les_filieres_de_formation/dejeps

PARCOURS PROFESSIONNEL DANS LA GYMNASTIQUE

SAISON	CLUB OU STRUCTURE	NOMS DES GYMNASTES OU DE L'EQUIPE	NIVEAU LE PLUS ELEVE DES GYMNASTES ENCADRES	PLACE OBTENUE EN CHAMPIONNAT DE FRANCE OU FINALE NATIONALE*
<i>Exemple</i> 2024/25	<i>Ffgym</i> <i>ffgym</i>	<i>NOM Prénom</i> <i>Equipe DN1</i>	<i>Espoir</i> <i>DN1</i>	<i>10^{ème} Chpt de France</i> <i>2^{ème} Championnat de France</i>
2024/25				
2023/24				
2022/23				
2021/22				

* Pour chaque gymnaste ou équipe classée le candidat joindra un extrait du PSQS pour les gymnastes de haut niveau ou un palmarès classé par ordre chronologique

Seuls les gymnastes ou équipes classés en championnat de France doivent apparaitre.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Académie France Gymnastique – 7Ter Cour des Petites Ecuries – 75010 PARIS
 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 11753075575 auprès de la Préfecture de Région de Paris
 N° de SIRET : 421 987 587 00019
 Site internet : ffgym.fr/Formation/Les_filieres_de_formation/dejeps

AVEZ-VOUS IDENTIFIÉ UN TUTEUR OU MAITRE D'APPRENTISSAGE ?

- OUI
- NON

Si oui,

NOM :

Prénom :

Diplôme professionnel en lien avec la formation :

Expérience Professionnelle :

Téléphone :

Mail :

Pour les personnes en situation de handicap

(Sous réserve de pouvoir répondre aux exigences préalables à l'entrée en formation)

Justificatif à fournir :

- Certificat médical
- Notification de décision de MDPH
- Photocopie du protocole PPS (projet personnalisé de scolarité)

Indiquer votre demande d'aménagement :

- Demande d'aménagement en formation
- Demande d'aménagement aux épreuves de certification

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision de la DRAJES d'Ile de France, agissant par délégation du Recteur de Région Académique. AVANT TOUTE INSCRIPTION, le candidat doit veiller à engager la procédure et à la finaliser auprès de l'Académie France Gymnastique.

Un premier contact doit être établi par mél ou par téléphone pour échanger sur la formation souhaitée et sur le parcours à aménager en fonction de la situation de handicap présentée. La reconnaissance qualifiante en tant que travailleur en situation de handicap (RQTH) sera en parallèle abordée.

Comment contacter les services de la DRAJES :

En priorité pour l'envoi des demandes d'aménagement (mél avec vos coordonnées) :

drajes-idf-fc@region-academique-idf.fr

Référent DRAJES : Catherine CRETINOIR - ☎ : 01 73 03 49 87

DOSSIER DE CANDIDATURE

Académie France Gymnastique – 7Ter Cour des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 11753075575 auprès de la Préfecture de Région de Paris

N° de SIRET : 421 987 587 00019

Site internet : ffgym.fr/Formation/Les_filieres_de_formation/dejeps

DOCUMENTS A FOURNIR POUR VALIDER VOTRE CANDIDATURE

Effectuez votre candidature sur FORMAGYM puis adressez, les documents suivants en mentionnant le Nom – Prénom du stagiaire à l'adresse mail suivante : dejeps@ffgym.fr au plus tard le **15 JUIN 2026**

- Pages 4 et 5 de ce dossier de candidature avec photo OBLIGATOIRE
- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités gymniques datant de moins d'un an (postérieur au 07/09/2025)
- Copie du diplôme de prévention secours citoyen (PSC) ou de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou équivalent (AFPS...)

ATTENTION : les attestations ne sont pas valables – seul le diplôme est accepté par la DRAJES

- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité en recto verso) – *Attention, le permis de conduire n'est pas une pièce d'identité*
- Attestation de recensement pour les Français de moins de 25 ans
- Certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les Français de moins de 25 ans
- Attestation de responsabilité civile (pour les non licenciés FFGym)
- Attestation d'expérience de pratique personnelle (annexe 1)
- Attestation d'initiation (annexe 2)
- Attestation d'expérience d'encadrement sportif BPJEPS / BEES « activités gymniques » (annexe 3)
- Attestation d'expérience d'encadrement sportif Entraîneur Fédéral / Brevet Fédéral UFOLEP et FSCF (annexe 4)
- Attestation de statut de gymnaste de haut niveau pour les personnes concernées (liste ministérielle)
- Copie du diplôme de votre tuteur, si celui-ci est identifié
- Copie diplômes pour équivalence aux Exigence Préalables à l'Entrée en Formation
- Copie des diplômes pour équivalence aux Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle (EPMSP)
- Copie des diplômes pour équivalences d'Unité Capitalisable
- Frais de dossier de 120,00€ à régler par virement sur FORMAGYM à l'ordre de l'Académie France Gymnastique, RIB envoyé sur demande (remboursement des frais de dossier en cas de validation d'un contrat d'apprentissage)

VALIDATION DES EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION :

- Copie d'un des diplômes permettant de valider les exigences préalables à l'entrée en formation par équivalence
- Une attestation de pratique personnelle (annexe p.8) et une d'initiation (annexe p.9) dans l'une des disciplines gymniques.

DOSSIER DE CANDIDATURE

ANNEXE 1

Attestation de pratique personnelle

Je soussigné(e) : Mme ou M.

Président de l'association :

Certifie que Mme ou M.

Né(e) le / / à

Demeurant :

Code Postal : Commune :

a pratiqué la gymnastique au niveau, pendant au moins 2 saisons sportives dans la discipline suivante : GAF – GAM – GAc – GR

du : au :

Volume horaire hebdomadaire : heures

Nombre total d'heures effectuées : heures

Nom et adresse de la structure dans laquelle se sont déroulées ces actions :

- Code Postal :
- Commune :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette attestation

Cachet de l'association et signature du Président

Fait à :

Le :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Les faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (Code pénal, art.441- 1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende (Code pénal art.441-6) ».

DOSSIER DE CANDIDATURE

Académie France Gymnastique – 7Ter Cour des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 11753075575 auprès de la Préfecture de Région de Paris

N° de SIRET : 421 987 587 00019

Site internet : ffgym.fr/Formation/Les_filières_de_formation/dejeps

ANNEXE 2

Attestation d'initiation de pratique gymnique (encadrement)

Je soussigné(e) : Mme ou M.

Président de l'association :

Certifie que Mme ou M.

Né(e) le / / à

Demeurant :

Code Postal : Commune :

a exercé les fonctions d'animateur et/ou d'entraîneur pendant au moins 2 saisons sportives dans la discipline suivante : GAF – GAM – GAc – GR

Activités encadrées du : au :

Volume horaire hebdomadaire : heures

Nombre total d'heures effectuées : heures

Nom et adresse de la structure dans laquelle se sont déroulées ces actions :

- Code Postal :
- Commune :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette attestation

Cachet de l'association et signature du Président

Fait à :

Le :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Les faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (Code pénal, art.441- 1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende (Code pénal art.441-6) ».

DOSSIER DE CANDIDATURE

Académie France Gymnastique – 7Ter Cour des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 11753075575 auprès de la Préfecture de Région de Paris

N° de SIRET : 421 987 587 00019

Site internet : ffgym.fr/Formation/Les_filieres_de_formation/dejeps

TABLEAU D'EQUIVALENCES DE DIPLÔMES

Disciplines Gymniques Acrobatiques

Diplôme	EPEF	EPMSP	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
Gymnaste de haut niveau GAF ou GAM	X					
BPJEPS AGFF AGA	X	X				
BPJEPS AGFF AGA + UCC GAF ou GAM	X	X				
BPJEPS AG option AGA	X	X				
BEESAG	X					
BEES 1 GAF ou GAM	X	X				X(1)
BEES 1 TSA	X	X				X(1)
Initiateur GAF ou GAM FFGym	X					
3 initiateurs FFGym parmi GAM, GAF, Tr, Tu, GAc	X	X				
Animateur FFGym GAF ou GAM	X					
Moniteur FFGym GAF ou GAM	X					
Entraîneur FFGym GAF ou GAM	X	X				X(1)
Animateur 1 ^{er} niveau GAF ou GAM FSCF	X					
Animateur FSCF 3 ^{ème} degré GAF ou GAM						X(1)
Brevet 1 ^{er} degré UFOLEP GAF ou GAM	X					
Brevets 2 ^{ème} degré UFOLEP GAF ou GAAM	X					X(1)
Brevets 2 ^{ème} degré FSCF GAF ou GAM						
CQP AAG mention AGA	X					

(1) Justifiant d'une expérience professionnelle de 2 années au cours des 10 dernières années pour les BPJEPS et BEES ou 1 année sur les 5 dernières années pour l'entraîneur fédéral et Brevet Fédéral UFOLEP et FSCF

Disciplines Gymniques d'Expression

Diplôme	EPEF	EPMSP	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
Gymnaste de haut niveau GR	X					
BPJEPS AGFF AGE	X	X				
BPJEPS AGFF AGE + UCC GR	X	X				
BPJEPS AG option GR	X	X				
BEESAG	X					
BEES 1 GR	X	X				X(1)
Initiateur GR ou AE FFGym	X					
Animateur FFGym GR	X					
Moniteur FFGym GR	X					
Entraîneur FFGym GR	X	X				X(1)
Animateur 1 ^{er} niveau GR FSCF	X					
Animateur FSCF 3 ^{ème} degré GR						X(1)
Brevet 1 ^{er} degré UFOLEP GR	X					
Brevets 2 ^{ème} degré UFOLEP GR	X					X(1)
Brevets 2 ^{ème} degré FSGT GR						
CQP AAG mention AGE	X					

(1) Justifiant d'une expérience professionnelle de 2 années au cours des 10 dernières années pour les BPJEPS et BEES ou 1 année sur les 5 dernières années pour l'entraîneur fédéral et Brevet Fédéral UFOLEP et FSCF

DOSSIER DE CANDIDATURE

ANNEXE 3

Attestation d'expérience professionnelle d'encadrement gymnique dans une structure de 2 ans au cours des 10 dernières années (pour les BPJEPS et BEES)

Je soussigné(e) : Mme ou M.

Président de l'association :

Certifie que Mme ou M.

Né(e) le / / à

Demeurant :

Code Postal : Commune :

a exercé les fonctions d'animateur et/ou d'entraîneur pendant au moins 2 saisons sportives dans la discipline suivante : GAF – GAM – GAc – GR

Volume horaire hebdomadaire : heures

Nombre total d'heures effectuées : heures

Nom et adresse de la structure dans laquelle se sont déroulées ces actions :

- Code Postal :
- Commune :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette attestation

Cachet de l'association et signature du Président

Fait à :

Le :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Les faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (Code pénal, art.441- 1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende (Code pénal art.441-6) ».

DOSSIER DE CANDIDATURE

Académie France Gymnastique – 7Ter Cour des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 11753075575 auprès de la Préfecture de Région de Paris

N° de SIRET : 421 987 587 00019

Site internet : ffgym.fr/Formation/Les_filieres_de_formation/dejeps

ANNEXE 4

Attestation d'expérience professionnelle d'encadrement gymnique dans une structure d'une année au cours des 5 dernières années (pour l'entraîneur et le Brevet Fédéral UFOLEP et FSCF)

Je soussigné(e) : Mme ou M.

Président de l'association :

Certifie que Mme ou M.

Né(e) le / / à

Demeurant :

Code Postal : Commune :

a exercé les fonctions d'animateur et/ou d'entraîneur pendant au moins 2 saisons sportives dans la discipline suivante : GAF – GAM – GAc – GR
Volume horaire hebdomadaire : heures
Nombre total d'heures effectuées : heures

Nom et adresse de la structure dans laquelle se sont déroulées ces actions :

- Code Postal :
- Commune :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette attestation

Cachet de l'association et signature du Président

Fait à :

Le :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Les faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (Code pénal, art.441- 1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende (Code pénal art.441-6) ».

DOSSIER DE CANDIDATURE

Académie France Gymnastique – 7Ter Cour des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 11753075575 auprès de la Préfecture de Région de Paris

N° de SIRET : 421 987 587 00019

Site internet : ffgym.fr/Formation/Les_filieres_de_formation/dejeps

CALENDRIER PREVISIONNEL

FORMATION EN CENTRE DE FORMATION (sous réserve de modification)		
Libellé	Date(s) et Lieu(x)	Nombre d'heures
Positionnement	à distance (7 ou 8 septembre 2026)	(0,5)
EPMSF	septembre 2026 lieu à définir	(0,5)
FOAD – Connaissances théoriques	à distance (de novembre 2026 à juin 27)	70
Module commun	du 2 au 5 novembre 2026 à Paris - FFGym	15
Plénière apport théorique UC1-2	à distance (de novembre 2026 à juin 2027)	8
Accompagnement UC1-2	à distance (de novembre 2026 à juin 2027)	12
Préparation au cahier d'entraînement	à distance (de novembre 2026 à juin 2027)	4
Préparation à l'analyse vidéo	à distance (de novembre 2026 à juin 2027)	8
Préparation à la formation cadre	à distance (de novembre 2026 à juillet 2027)	4
Epreuve UC3.3 : formation cadre	entre février 2027 et juillet 2027 lieu à définir	4
Module spécifique préparation et épreuve pédagogique UC 3.1/3.2 – UC4	entre février 2027 et juillet 2027 lieu à définir	25

Epreuves certificatives

Epreuve certificative 1 : UC1-UC2 1er passage	juin 2027	à PARIS	1h
Epreuve certificative 2 : UC3.3 1er passage	entre février 2027 et juillet 2027	à définir	1h
Epreuve certificative 3 : UC3-UC4 1er passage	entre février 2027 et juillet 2027	à définir	1h45
Epreuve certificative 1 : UC1-UC2 2ème passage	septembre 2027	à PARIS	1h
Epreuve certificative 2 : UC3.3 2ème passage	entre février 2027 et juillet 2027	à définir	1h
Epreuve certificative 3 : UC3-UC4 2ème passage	septembre 2027	à définir	1h45
Stage en alternance	de novembre 2026 à juillet 2027 en club		500h min.

DOSSIER DE CANDIDATURE